

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

Séance du CONSEIL MUNICIPAL de LINAZAY
du 12 juillet 2016 à 20h30

Présents : *PROVOST Jean-Pierre, BROTHIER Marie-José, LAGARDE Pascal, BARITEAU Christine, BLANC Francine, CHAUVERGNE Laurence, KAWALKEWIETZ Christophe, NAUD Alexandre, VENON Gildas*

Excusés, *BUSSIERE Christine, DEBENEST Alexandra*

Secrétaire de séance : *NAUD Alexandre*

DELIBERATION N°1

Décision modificative du budget

Le maire explique au Conseil municipal que le réaménagement de la mairie étant maintenant terminé, il convient de transférer des frais d'études initialement porté au compte 2031 (immobilisations en cours vers le compte 21311 au chapitre 041.

Dépenses Compte 21311 : + 3382.56 €

Recettes Compte 2031 : + 3382.56 €

Cette décision modificative est sans incidence sur l'équilibre budgétaire et est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le maire rappelle au conseil municipal le processus qui a abouti à l'arrêté de Mme la préfète du 9 juin 2016 qui détermine le projet de périmètre d'un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre comprenant les 40 communes des actuelles Communautés de Communes des Pays Civrasiens et Charlois, du Pays Gencéen, et de la Région de Couhé.

La commune de Linazay étant incluse dans le projet de périmètre, le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet.

Considérant les avis déjà exprimés sur ce projet de fusion de communautés de communes et pour rester cohérent après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité *(6 pour, 3 contre) de donner son accord au projet de périmètre du nouvel E.P.C.I. comprenant les 40 communes des Communautés de Communes actuelles des Pays Civrasiens et Charlois, du Pays Gencéen et de la Région de Couhé.

DELIBERATION N°3

Don chapelle du Chalet de Pierre Poupart

Suite à l'information donnée à la précédente réunion, le maire a rencontré les propriétaires en indivision de la parcelle ZB 126 Commune de Linazay, parcelle sur laquelle est donc érigée une petite chapelle comportant la sépulture de Mr Pierre Poupart et de son épouse ainsi qu'un cénotaphe à la mémoire des morts de la commune pendant la guerre 1914-1918.

Les propriétaires de la parcelle ZB126 ont remis au maire le 4 juillet 2016 une promesse de don de cette parcelle et des constructions qu'elles portent.

Le maire fait au conseil municipal un rappel sur le travail de M Pierre Poupart, artiste autodidacte, qui entre 1920 et 1940 a réalisé entièrement de ses mains avec des moyens rudimentaires, non seulement cette chapelle, mais aussi un ensemble immobilier, très personnalisé, comprenant notamment une maison. Cette maison se trouvant sur une autre parcelle a été vendue il y a quelques dizaines d'années, a depuis été complètement dénaturée et a perdu toute son authenticité.

Compte tenu de l'intérêt historique et patrimonial que représente cette chapelle et ses annexes pour la commune, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le don et charge le maire de prendre contact avec un notaire pour que soit réalisée la cession à la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N°4

Subvention auprès de la communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois

Le maire présente au Conseil municipal le projet de territoire qui fait l'objet d'une contractualisation entre le département et la communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois ainsi que les communes qui la composent.

Le département affecte pour ce projet de territoire à la communauté de communes des Pays civraisien et Charlois une enveloppe de 185 500 € pour 2016 dans le cadre du volet 2 du dispositif d'Accompagnement des communes et des Territoires pour l'investissement dans la Vienne (Activ').

La demande de subvention de la commune de Linazay (18000€) pour la valorisation du centre bourg (aménagement autour de l'église) ayant un intérêt communautaire serait traitée dans ce contrat de territoire.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer ce contrat de territoire et tout document se rapportant à ce dossier.

Informations diverses

Location motifs lumineux

Location motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année : la commission composée du maire de Christophe Kawalkewietz, de Francine Blanc se réunira le 18 juillet à 19h pour faire le choix.

Congés d'été

Les congés d'été du personnel sont ainsi fixés:

Fernande : du lundi au 31 juillet

Jean-Patrick : Du lundi 11 juillet au 1^{er} août inclus

Alain : Du lundi au lundi 29 août inclus

Cécile : Du jeudi 11 au mercredi 31 août inclus

Indemnités de fonction du maire

Les indemnités de fonction du maire avaient été fixées par le conseil municipal à 15% de l'indice brut 1015 de la fonction publique. Une nouvelle réglementation les porte automatiquement sans délibération à 17% de ce même indice : ce qui représentait auparavant un maximum devient dorénavant la norme.

Adresse mail

Nouvelle adresse mail de la commune : mairie@linazay.fr

Prêt gratuit de la salle polyvalente

La salle polyvalente a été prêtée gratuitement à la CUMA du Sillon le dimanche soir 10 juillet à partir de 19h00 pour la retransmission de la finale de l'EURO 2016, à charge pour la CUMA d'assurer le nettoyage intégral de la salle à l'issue du prêt.

Vandalisme

Dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet l'installation de l'éclairage public dans la rue Saint Hilaire a été vandalisé : câbles coupés et volés, boîtiers enlevés,...Une plainte a été déposée à la gendarmerie, une déclaration a été faite à notre assureur et Sorégies procède actuellement a un examen des dégâts, qui semblent importants, pour réaliser un devis.

PROVOST Jean-Pierre	
BROTHIER Marie-José	
LAGARDE Pascal	
BARITEAU Christine	
BLANC Francine	
BUSSIERE Christine	Excusée
CHAUVERGNE Laurence	
DEBENEST Alexandra	Excusée
KAWALKEWIETZ Christophe	
NAUD Alexandre	
VENON Gildas	